

L'édito du SNES-DIJON de septembre se demandait où en était le changement ... il ne faudrait pas qu'il en soit de même pendant 5 ans ! Et pourtant ...

Si le nombre de postes devrait être enfin en augmentation pour la rentrée 2013 (plus de 800 élèves supplémentaires attendus dans les collèges et lycées de l'académie) ce qui est une réelle rupture par rapport à la politique antérieure, force est de constater des désaccords importants sur d'autres sujets, notamment dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation sur l'éducation :

Sur l'école du socle (de la maternelle à la troisième) que voudrait mettre en place le gouvernement soutenu par le SE-UNSA et le SGEN. Cela reviendrait à détacher le lycée du collège, à transposer au collège des méthodes qui n'ont pas fait pourtant toutes leurs preuves avant, c'est entériner la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans en dépit du principe de réalité qui fait qu'à 16 ans, l'insertion sociale et professionnelle est difficile, et les conséquences sur le travail des enseignants seraient que la bivalence referait son apparition.

Sur la décentralisation de l'orientation et de la carte des formations professionnelles et des BTS qui conduirait à nier la spécificité des COPsy (pour leur faire accueillir un public non scolaire au détriment des élèves) et à construire un système éducatif et une orientation strictement liés aux « besoins » des emplois régionaux dont personne ne peut prévoir quelle sera la nature à l'horizon de 5 ans. C'est limiter la mobilité des jeunes à l'issue de leur formation.

Sur l'Education Prioritaire pour laquelle nous n'entendons aucune expression forte du ministre.

Sur l'absence totale de discussion pour améliorer nos conditions de travail, d'emploi, de rémunération.

A plusieurs reprises dans ce journal, nous écrivons qu'il y a urgence ...

Dites-le avec nous ! En ré adhérent ou en adhérent au SNES-FSU par exemple ou en signant les pétitions proposées par le SNES-FSU !

Le Secrétariat du SNES-FSU

N° 81—DECEMBRE 2012

Edito.....	P. 1
Pauvreté, chômage, dégradation des conditions de travail c'est quand le changement ? Une nouvelle rectrice, Bilan social des personnels de l'éducation nationale en Bourgogne.....	P. 2
De la rentrée 2012 à la rentrée 2013, Cop, infos rectorales.....	P. 3
Stage lycées et modalités.....	P. 4 & 5
VS : les droits des collègues doivent être respectés.....	P. 5
Stagiaires, langues vivantes.....	P. 6
Non titulaires : concours	
Stage syndical TZR du SNES-FSU du 22 novembre.....	P. 7
Les bons comptes font les bons amis	
Signez la pétition FSU	P. 8

**Inscrivez-vous au stage lycée
voir modalités p 4 et 5.**

**Signez la lettre Peillon
www.snes.edu**

Pauvreté, chômage, dégradation des conditions de travail... c'est quand le changement ?

3 103 300 chômeurs de catégorie A fin octobre (plus de 5 millions si on compte toutes les catégories), une 28^{ème} année d'ouverture des Restaurants du Cœur, des plans sociaux qui se multiplient, des choix gouvernementaux critiquables comme à Florange... la situation économique en France n'est pas ... rose du tout !

Malgré cela, les politiques libérales continuent de se mettre en place, les députés ont adopté la « règle d'or » (pas de déficit budgétaire structurel de plus de 0,5% du PIB), limitant ainsi encore plus les (faibles) marges de manœuvre du gouvernement... Il nous faudrait croire qu'il n'existe pas d'autres solutions à mettre en œuvre pour sortir de la crise !

Pourtant il en existe ! A commencer par imposer une moralisation du capitalisme ! F. Hollande l'avait dit pendant la campagne « l'ennemi c'est la finance ». Les banques continuent pourtant de spéculer (y compris sur les chances de réussite des plans mis en place par les différents gouvernements européens), continuant ainsi à réaliser des profits immoraux et inacceptables alors que les peuples souffrent partout !

Les politiques de rigueur mises en place en Europe produisent des résultats déplorables en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Irlande ... et aussi en France !

Partout, les choix libéraux montrent leurs limites : la pauvreté augmente (plus de 11 millions de Français connaissent la pauvreté

ou l'exclusion), le chômage explose... La consommation plonge... Comment dans ces conditions peut-on espérer une reprise de l'activité économique ?

Même si toutes les mesures ne peuvent donner des résultats rapidement, il faut malgré tout avoir le courage de changer de politique, en France et en Europe ! Il faut sortir du carcan budgétaire, lutter contre le dogme du catastrophisme de la dette (y compris en rappelant que l'emploi public n'est pas une charge... mais une chance – voir la campagne que lance actuellement la FSU) ! Marre de toujours mettre en cause les fonctionnaires, les services publics... qui seraient la cause de l'endettement de la France !

Pourtant ce sont les résultats de choix de société (faits par les membres du Conseil National de la Résistance dans une période que personne ne souhaite revivre) qui ont fait de la France un pays où il fait (ou faisait ?) bon vivre ! Où la notion de progrès social a (ou avait ?) du sens...

Sommes-nous si sûrs de vouloir payer moins d'impôts, d'avoir moins de solidarité, de protection sociale...

Dans la société, dans l'économie, mais aussi dans l'éducation (quand la loi d'orientation sur l'école sera-t-elle enfin publiée ??), il faut absolument changer de cap !

Et c'est maintenant qu'il le faut ! Il y a URGENCE...

Pierre Giezek

Une nouvelle rectrice pour une nouvelle politique rectorale ?

Le Recteur Cyril Nourissat a été démis de ses fonctions et remplacé par la Rectrice Sylvie Fauchoux le 17 octobre 2012.

Nous attendons de cette nouvelle responsable académique la mise en œuvre d'une nouvelle politique académique. Cela devra se traduire immédiatement (par exemple sur les VS que les collègues contestent à juste titre, dans la gestion des TZR) mais aussi dans la préparation de la rentrée.

La section académique du SNES-FSU ne manquera pas de vous faire un compte-rendu de l'audience qui nous est accordée le 19 décembre 2012.

Dans la foulée, le Chef de cabinet de la Rectrice a changé le 30 novembre : M. Lorius est remplacé par Franck Dorge, qui a déjà occupé les mêmes fonctions quand la Rectrice était présidente de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bilan social des personnels de l'éducation nationale en Bourgogne

Le rectorat nous a enfin présenté un bilan social des personnels en Bourgogne au 31 décembre 2011

Nous avons bien évidemment confirmation de la baisse du nombre de collègues.

En 7 ans, baisse de 15% du nombre d'enseignants (idem pour les CPE et les COP titulaires) alors que le nombre d'élèves a baissé pour la même période de 7%.

Ci-contre l'évolution des moyens (heures postes et HSA) de 2000 à 2012.

Par contre, certains personnels ne voient pas la même évolution : baisse de 5% pour les chefs d'établissements (mais cette baisse est compensée par des faisant fonction), augmentation pour les inspecteurs !

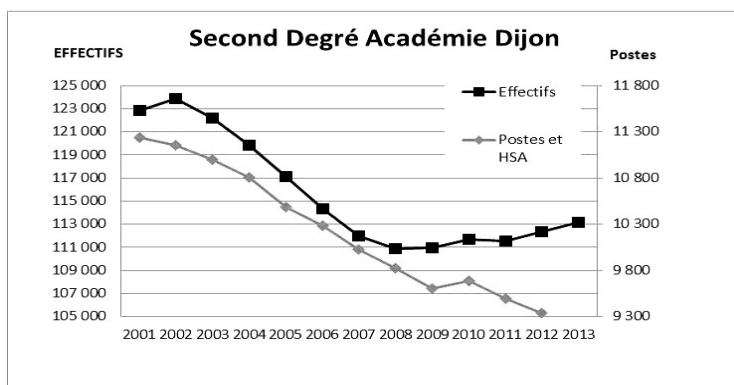
Il est à noter également une forte baisse des collègues en Cessation Progressive d'Activité depuis les nouvelles lois sur les retraites : de 2006 à 2011, leur nombre est passé de

515 à 52 !

Par contre, contrairement à ce qu'on pourrait penser, le nombre de collègues à temps partiel est stable (8%, 10% chez les professeurs d'école).

Si le pourcentage de femmes dans le second degré est de 59% il est de 81% dans le premier degré, de 41% chez les personnels d'inspection ou de direction.

Pascal Meunier



De la rentrée 2012 à la rentrée 2013 ...

... il y a une loi ...

et une pétition !

Comme chacun a pu le vivre, la rentrée 2012 n'avait rien d'enviable à la rentrée 2011 ... Les 180 suppressions de postes dans les collèges et lycées avec 800 élèves de plus se sont fait sentir : des effectifs plus chargés, des heures de cours en moins pour les élèves, une pression accrue sur les TZR, des VS contestées dans certains lycées à juste titre car ne respectant pas les décrets statutaires, etc. Pourtant certaines choses auraient pu être mises en œuvre (voir le plan d'urgence demandé par le SNES en avril 2012) dont certaines ne coûtaient rien et démontraient une orientation claire : supprimer le livret de compétences, revoir l'évaluation du brevet, revoir certains programmes, suspendre la mise en place du Service Public d'Orientation, etc.

Les discussions sur la future loi d'orientation (qui de fait annulera la précédente loi dite Fillon) sont âpres depuis plusieurs mois ... et nous n'en connaissons pas encore à ce jour le libellé exact.

La direction nationale du SNES-FSU met la pression pour que cette loi réponde à la fois aux exigences de démocratisation (augmentation du nombre de diplômés), d'amélioration de nos conditions de travail (et donc de celles des élèves !) et d'augmentation de nos rémunérations.

Force est de constater que certaines orientations de ce projet de loi ne vont pas dans le bon sens : l'école du socle école-collège (les plus anciens y retrouveront ce que nous avons combattu avec succès il y a 30 ans !), la mise sous tutelle de l'orientation

scolaire (CIO) par les Régions. Et il manque tout le reste ! L'abandon de la réforme Chatel des lycées pour

une réforme nouvelle redonnant aux disciplines des horaires décents et un cadrage national, une véritable politique pour les zones d'éducatrices prioritaires, le respect du travail des personnels en diminuant le pouvoir des chefs d'établissements (énormément accru ces dix dernières années), l'allègement du temps de service, une véritable formation continue, des recrutements au niveau master 2 avec le rétablissement d'une année de stage comportant 1/3 de service et 2/3 de formation, etc.

Compte tenu des blocages ministériels, le SNES, le SNEP et le SNUEP ont décidé de lancer une pétition disponible sur le site national du SNES et à faire signer dans les établissements.

Pascal Meunier



Orientation : la mobilisation s'organise. Première victoire !

Dans le cadre d'une semaine d'action nationale des COP, les collègues de Bourgogne se sont mobilisés ce mercredi 5 décembre.

Le matin, une délégation a été reçue par Mme Eichmann, vice présidente de la Région Bourgogne. Elle a annoncé que la direction du conseil régional n'était pas favorable à la décentralisation mais que si c'était décidé, elle l'appliquerait. La Région s'est prononcée aussi pour suspendre la mise en œuvre du Service Public d'Orientation (labellisation) tant que l'avenir des CIO et de leurs personnels n'était pas défini.

14h : rassemblement d'une trentaine de collègues devant le Conseil Régional

15h : rassemblement devant le rectorat. C'était la première manifestation devant celui-ci, ouvert uniquement depuis 15 jours.

Perturbation des travaux du Con-

seil Académique de l'Éducation Nationale (regroupant le préfet de Région, la rectrice, les élus parents, syndicats, élus régionaux, maires, etc.).

Une délégation (SNES-FSU et ACOP) est reçue par le directeur de cabinet de la rectrice, le responsable académique de l'orientation, le directeur des ressources humaines. Et on termine au SNES-FSU pour boire un café ...

En fin de journée, le préfet de Région annonce qu'il diffère les réunions prévues sur la labellisation en attendant des décisions du gouvernement sur l'avenir des CIO.

Une première victoire !

La mobilisation a été réussie, les COP sont mobilisés, la lutte continue jusqu'à ce que le gouvernement laisse les CIO dans l'éducation nationale et augmente les recrutements !

Temps partiels, congés formation, poste adapté et allègement de service, changements de corps ou de grade

Demande de temps partiel : à faire en janvier lorsque l'on est titulaire d'un poste fixe ; si l'on est TZR, attendre les affectations de juin. **Attention** : à la même période, il faut penser à demander à être réintégré à temps complet à la rentrée prochaine si c'est votre souhait.

Demande de congé formation : à faire habituellement courant février.

Demande de poste adapté et d'allègement de service : la circulaire rectorale est publiée, demande à effectuer **avant le 11 janvier 2013**.

Accès au corps des agrégés : en janvier par l'intermédiaire de i-prof.

Accès au corps des certifiés : en janvier par l'intermédiaire de i-prof.

Accès à la hors-classe : aucune candidature à faire, faites attention à l'avis donné par les chefs d'établissement et IPR.

Toutes les circulaires rectorales arrivent dans les établissements et sont disponibles (quand elles sont publiées) sur le site du rectorat.

Consulter aussi notre site www.dijon.snes.edu

Stage « Lycées » Mardi 22 janvier 2013 - 9h / 17h

Dans les locaux du Snes, 6 allée Cardinal de Givry 21000 DIJON

Animé par Romain Gény du SNES national, groupe lycées et Pierre Giezek de la section académique

Rentrée 2012... le changement n'est pas pour maintenant dans les lycées bourguignons... !

Nous avons combattu (et combattons encore) la réforme Chatel du lycée... Malgré l'alternance, cette réforme néfaste a continué de se mettre en place dans les lycées !

Ce stage sera l'occasion de faire le bilan de cette mise en place :

- Effets des changements sur les structures horaires (comment la diminution des horaires est-elle gérée ?) ;
- Effets de « l'autonomie » des lycées dans la répartition de la DHG (comment sont effectués les choix pour la constitution de groupes à effectifs réduits puisqu'il n'y a plus de cadrage national des dédoublements ?) ;
- Mise en œuvre des nouveaux programmes (comment les nouveaux programmes sont-ils perçus au fur et à mesure de leur mise en œuvre, sont-ils trop lourds, sont-ils faisables par des lycéens « normaux » ?) ;
- Mise en œuvre des nouvelles épreuves pour la session 2013 du Bac (la contrainte de l'évaluation de ces nouveaux programmes change-t-elle notre façon de travailler avec les élèves ? Fait-on un programme pour l'enseigner ou pour l'évaluer ?) ;
- Mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé (comment l'AP est-il attribué, avec quel effectif, que fait-on en AP... ?) ;
- Quelles conséquences pour les enseignants ? ...

Ce stage doit donc être l'occasion de faire un bilan précis de ce qui ne va pas dans cette réforme et ainsi préparer activement notre réflexion et notre action face à la future loi d'orientation sur l'école... Cette loi annoncée pour mi-novembre et sans cesse repoussée devrait être connue à la mi-janvier. Notre stage tombera donc à point pour l'analyser et affirmer nos priorités pour les lycées généraux et technologiques.

Que voulons-nous pour les lycées ? Quelles questions se posent avec la future loi ?

- Un retour au cadrage national des horaires avec dédoublements, qui donne du temps pour travailler avec les lycéens pour mieux les former ;
- Des programmes qui partent de l'expertise des enseignants et d'un vrai bilan de ce qui est fait ;
- Une égalité de traitement et de dignité entre les filières et les séries du Baccalauréat ;
- Que sera le futur « conseil des programmes » ?
- Que faire de l'Accompagnement Personnalisé ?
- Quelle analyse de la loi d'orientation sur l'école ? (en espérant qu'elle soit connue pour le stage...).
- Quelles actions devons-nous mettre en œuvre pour obtenir satisfaction ???**

*A bientôt donc, et bon courage pour cette fin d'année !
Pierre Giezek, Responsable du groupe « Lycées » du S3 Dijon*

**Inscrivez-vous nombreux pour alimenter la réflexion collective,
source de propositions que le Snes doit porter pour une nécessaire réforme du lycée !
Attention, il faut déposer votre demande de congé 1 mois avant le
stage donc... **IMPERATIVEMENT avant le 21 décembre 2012!!!****

VS : les droits des collègues doivent être respectés

De nouveau cette année, plusieurs chefs d'établissement se sont singularisés en ne respectant pas les décrets statutaires (1950 et années suivantes !) et en voulant ainsi nous imposer de faire davantage d'heures sans rémunération supplémentaire.

Les dossiers transmis par les collègues sont entre les mains du rectorat sur lequel nous avons mis la pression : nouveau gouvernement, nouveau recteur ... Espérons que cela soit pour une autre politique respectueuse de nos droits !

La nouvelle rectrice de l'académie de Lille vient de décider de redonner des heures aux lycées pour rétablir les collègues dans leurs droits (contre l'avis de son secrétaire général et de l'ancienne rectrice, M. Lussiana qui occupait les mêmes fonctions dans notre académie il y a 3 ans ...).

Modalités stage lycée

Lettre type [1] de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical) [2] doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique, au moins un mois avant le début du stage.

C'est-à-dire **avant le vendredi 21 décembre 2012 au plus tard.**

Nom Prénom

Grade, fonction

Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon,

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **22 janvier 2013** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par l'Institut de Recherches Historiques sur le syndicalisme dans les Enseignements du second degré, qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984. L'IRHSES est habilité à ce titre par arrêté du 13 janvier 2009 (publié au JORF du 30 janvier 2009)..

A, le __ - 2012

Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

[1] Lettre administrative adressée à Madame la Rectrice, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant le début du stage. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Bulletin d'inscription au stage lycée 22 janvier 2013

Bulletin à renvoyer à la section académique du SNES—Stage- 6 Allée Cardinal de Givry—21000 DIJON—Téléphone : 03 80 73 32 70

Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@snes.edu

Prénom NOM :

Adresse personnelle :

Tél. / Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'affectation :

Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. La section académique SNES de Dijon participe à la prise en charge des frais de déplacement et de restauration.

Se syndiquer, c'est important !



Stagiaires

La fin du premier trimestre est déjà là et avec elle, sa cohorte de premières fois pour les stagiaires : première réunion parents-professeurs, premier conseil de classe, mais aussi première visite-conseil, premier rapport du tuteur. Leur entrée dans le métier est décidément bien chargée !

A ces différentes sources de questions, voire d'inquiétude parfois, s'ajoute le mouvement inter-académique, auquel ils doivent obligatoirement participer. Nous avons été à leurs côtés pour les aider et pour répondre à leurs interrogations, nombreuses et légitimes. Les rendez-vous téléphoniques personnalisés que nous avons proposés aux stagiaires syndiqués puis ouverts à tous ainsi que les réunions collectives organisées à l'IUFM (plus de 30 stagiaires présents à celle de Dijon) ou dans nos locaux ont été l'occasion de pallier un réel manque d'informations et ont eu un franc succès. Il est inadmissible que les stagiaires ne soient pas davantage mis au courant des opérations de mutations dans le cadre de leur formation ! Même absence éloquentes pour les renseignements sur leur carrière : qui pour leur parler de la manière dont ils seront notés ? Des changements d'échelons ? Des recours possibles en cas de désaccord ?

Certes, ces considérations peuvent paraître un peu lointaines pour les stagiaires qui vivent leur première année dans l'urgence, avec une décharge de 3 heures marquant une légère amé-

lioration mais bien loin d'être suffisante. Ce qui est bien plus proche d'eux, en revanche, c'est leur titularisation ! Mais même flou artistique en ce qui concerne le CLES et le C2I2E : quelle sera la formation délivrée ? Quand aura-t-elle lieu ? Quelles seront les modalités de passage ? Et surtout seront-ils titularisés s'ils n'obtiennent pas ces deux certificats ? Autant de questions qui restent sans réponse...

On ne cesse pourtant d'intervenir auprès du rectorat pour que les stagiaires soient mis au courant le plus rapidement possible de la manière dont ces certificats vont influencer sur leur année de stage, aussi bien sur leur temps de formation que sur la validation finale.

Autre pomme de discorde : les frais de déplacement lors des formations. Certains stagiaires ne voient toujours rien venir. Là aussi, nous suivons le dossier de tout près et sommes à leur disposition pour les aider dans leurs démarches.

Laura Mommessin



Langues vivantes

Les conditions d'enseignement des LV n'ont cessé de se dégrader depuis un certain nombre d'années : des classes trop chargées, souvent de 30 à 35 élèves, des horaires, qui en lycée, ne cessent de régresser, ceci lié entre autres à la globalisation des horaires de LV. La formation continue des enseignants de LV a quasiment disparu des plans de formation académiques.

Par ailleurs, les LV constituent depuis un certain temps un « laboratoire d'expérimentation », ce fut le cas notamment pour l'enseignement par compétences. Les nouvelles épreuves orales de LV au bac pourraient confirmer cet état de fait. En effet, pour toutes les séries, sauf en L, elles seront constituées

- d'une épreuve de compréhension de l'oral à partir d'un document authentique diffusé aux élèves
- d'une épreuve orale : un entretien de 10 minutes précédé d'une préparation de 10 minutes

et devront être passées « dans le cadre habituel de formation de l'élève », c'est-à-dire que chaque enseignant devra évaluer ses propres élèves. L'épreuve de compréhension orale devrait avoir lieu au 2ème trimestre l'épreuve orale au 3ème trimestre, sur des documents fournis par chaque professeur ou équipe, sans anonymat (alors que c'est possible pour la CO).

Tout ceci remet en cause

le caractère national du baccalauréat, ne permet pas l'équité de traitement entre les candidats et alourdira considérablement le travail des enseignants. De plus faire passer ces épreuves enlè-

vera des heures de cours aux élèves alors que le nombre d'heures de cours en LV relève déjà de la portion congrue.

Une délégation intersyndicale à laquelle le Sgen et le Se-Unsa ont refusé d'adhérer a été reçue fin octobre par le ministère. Comme le Snes demande des épreuves nationales terminales le ministère a reconnu que l'organisation d'une épreuve terminale aurait du sens mais qu'il est dans l'incapacité technique de l'organiser dès à présent. Vous trouverez un compte rendu de cette audience sur le site du Snes : www.snes.edu/MG/pdf/CR_audience.pdf

Afin de pousser le ministère à un cadrage national des épreuves dès cette année, le SNES-FSU a lancé depuis plusieurs mois une pétition, dont l'APLV est co-signataire : www.snes.edu/petition/index.php?petition=24.

N'hésitez pas à la signer, tous les enseignants sont concernés par ce qu'il se passe en LV.

Un modèle de lettre aux parents est sur le site : <http://www.snes.edu/Action-contre-les-modalites-du-Bac.html> ainsi que des modèles de motion à faire voter en CA.

Dans notre académie le SNES-FSU a demandé une audience aux IPR de langues vivantes.

Isabelle CHEVIET



NON TITULAIRES : CONCOURS

Les inscriptions aux concours sont maintenant closes. Vincent Peillon a annoncé récemment l'intention du gouvernement de « consacrer 6600 postes aux concours réservés aux contractuels » pour la seule année 2013, 2500 postes au concours réservé public, 1900 au concours interne public. Selon le Ministère, 9965 personnels enseignants, CPE, COPSYS seraient éligibles à la Titularisation (5250 agents en CDI et 4715 en CDD). Le dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) devra être élaboré pour les concours internes et concours réservés

Concours internes La FSU a obtenu une dispense de master pour les non titulaires recrutés avant juillet 2009 : le titre requis reste la licence mais le gouvernement a limité à 2015 cette dispense. En ce qui concerne le CLES et C2I la FSU a demandé l'annulation de ces certifications pour l'affectation en stage ou la titularisation mais le ministère n'a accordé de dispense que pour les CDI.

L'épreuve RAEP et la constitution du dossier : cette épreuve impose la constitution d'un dossier dactylographié en deux parties:

- une première partie retraçant l'expérience professionnelle et responsabilités exercées, et les compétences acquises dans la discipline présentée au concours (2 pages maximum, coefficient 1)
- une seconde partie présentant une séquence pédagogique montrant l'expérience didactique et pédagogique acquise lors de séances menées dans la classe. Un à deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite, jugés utiles à porter à la connaissance du jury peuvent être joints. Tous les documents devront être agrafés, et le chef d'établissement devra attester de l'authenticité des éléments de la seconde partie. Le dossier doit être envoyé en double exem-

plaire au plus tard le mercredi 30 janvier 2013 avant minuit pour toutes les disciplines sauf les CPE qui devront le faire parvenir au plus tard le vendredi 8 février 2013, avant minuit au Ministère de l'Éducation nationale, secrétariat général, direction des ressources humaines (Voir pour les bureaux de gestion, <http://www.education.gouv.fr/cid492...>).

Les concours réservés Projet de concours réservés de recrutement des professeurs certifiés (enseignants en formation initiale ou continue, EPS, COP, CPE) : **Attention : il ne s'agit que d'un projet !**

L'épreuve d'admissibilité consisterait en l'étude, par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat, et qui dans son déroulement ressemble fort à celle du concours interne RAEP (première partie « description responsabilités confiées dans son parcours professionnel, d'enseignement, en formation initiale ou continue, ou pour les COP dans les domaines de l'information et de l'orientation, ou pour les CPE dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire », 2 pages, seconde partie une ou plusieurs séquences d'enseignement réalisées par le candidat dans ses classes, 6 pages, le tout devant être dactylographié) L'épreuve d'admission consisterait en un entretien avec le jury. L'épreuve sera en deux parties : première partie : présentation par le candidat de son dossier suivi d'un échange avec le jury pour approfondir les éléments du dossier (30 mn) Seconde partie soit il y aurait un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury, ce dernier déterminant un sujet avec une question sur un point du programme traité après un temps de préparation, soit le jury déterminerait un sujet traité par le candidat dans son dossier de RAEP et demanderait au candidat d'y répondre, sans durée de préparation spécifique. Durée totale de l'épreuve : 60 mn.

Isabelle CHEVIET

Stage syndical TZR SNES-FSU du 22 novembre

35 collègues présents en stage syndical « spécial TZR », cette bonne participation mérite d'être signalée.

Mais il ne faut pas s'y tromper : si les collègues sont venus aussi nombreux, c'est que les problèmes et les difficultés sont légion.

Pour l'animation de cette réunion, deux militants du SNES National, Jean Michel Harvier et Marylène Naud, sont venus prêter main forte à la section académique qui les remercie chaleureusement.

Cette journée a été l'occasion de parler des difficultés, des questions, des doutes, du ras-le-bol. Et ce ras-le-bol, il est grand : « Comment sortir de cette position de TZR ? », « Depuis 2009, avec les zones de remplacement départementales, ça ne devient plus possible ! », « Au bout de 10 ans, on en a marre, d'être TZR », « Je suis affectée sur deux établissements, j'ai récupéré les niveaux dont les collègues ne voulaient pas ».

A cela s'ajoutent des problèmes rencontrés qui naissent d'une méconnaissance des droits par les collègues eux-mêmes, situation amplifiée quand des administrations d'établissement ou le rectorat piétinent ces mêmes droits. Avoir les moyens de se défendre individuellement pour « ne pas se faire avoir », cela passe nécessairement par une connaissance des arcanes du statut de professeur, des méandres des décrets instituant les TZR et des circulaires conjointes...

Le stage a donc été l'occasion de faire le point sur les droits et obligations du professeur TZR, mais pas seulement : se défendre collectivement, c'est faire vivre le collectif TZR dans l'académie. En ce sens, plusieurs interventions de collègues durant le stage ont souligné l'importance de relancer cette année la mobilisation :

Il y en a assez des affectations hors discipline

Il y en a marre de ces retards dans le remboursement des frais de déplacements

Il faut un retour à des zones infra-départementales

Il faut établir un barème clair pour que les groupes de travail d'affectation qui viennent d'être rétablis puissent jouer leur rôle

La section académique portera ces exigences lors d'une audience demandée à la nouvelle rectrice.

Des initiatives doivent être prises pour l'expression de ce rapport de force : nouveau stage syndical, délégation de TZR au rectorat, rassemblement.

Romain Morlat

Les bons comptes font les bons amis !

Que l'on soit TZR ou en poste fixe avec complément de service, nous nous trouvons aujourd'hui face au même problème en ce qui concerne les frais de déplacements: notre institution n'est plus en mesure de nous accompagner dans la démarche de les obtenir, et donc de nous accompagner dans le respect de nos droits. On nous demande en effet d'accepter des situations de plus en plus acrobatiques, avec des distances parfois énormes entre les établissements. La fatigue quotidienne qui s'ensuit, l'incapacité grandissante de secrétaires de direction à nous fournir les bonnes informations, la difficulté de trouver le bon interlocuteur et de réunir les documents nécessaires, tout cela est devenu particulièrement irréalisable depuis que nous devons « en plus » fournir toutes ces informations par internet.



Une fois de plus, ce qui est sensé nous faciliter la tâche devient un piège: nous sommes responsables, sur notre temps libre, d'effectuer un travail de secrétariat pour lequel aucun suivi n'est garanti, donc non seulement nous faisons un travail qui n'est pas prévu dans notre charge, mais en plus ce travail s'avère de plus en plus complexe. Sur le plan de l'emploi du temps, c'est la double peine: plus de temps en voiture, et plus de temps pour compenser ce temps passé en voiture...

En effet, ceux qui ont à suivre le parcours du combattant que constitue la réclamation des frais de déplacements le comprennent mieux, tout est fait pour décourager l'enseignant de réclamer son dû, et cela selon une logique déplorable d'économie. Lecture de circulaires, accès difficile aux services indiqués, ordres de mission qui ne sont pas reconnus par le logiciel comme « valides », tout cela implique du temps supplémentaire passé devant l'ordinateur mais aussi auprès des différents secrétariats. Plus inquiétant, ce problème souligne à quel point le suivi humain du travail n'est plus assuré. Dans ce domaine le TZR est encore plus pénalisé que le collègue en complément de service, car sa situation change tous les ans et nécessite une adaptation de plus en plus grande et une connaissance des textes et des situations dont il peut relever de plus en plus pointue... La double peine se retrouve donc sur le plan du salaire: le TZR n'est pas souvent professeur principal (il n'est pas « suffisamment présent dans l'établissement », et son salaire est diminué de ce qu'il paie pour aller travailler. La situation des TZR est de plus en plus criante: combien de TZR ne réclament pas l'heure de décharge s'ils sont sur trois établissements? Combien renoncent à leurs frais de déplacements? Mais plus généralement à quoi renonçons-nous sans que l'institution ne nous dédommage? C'est un signal d'alarme pour l'ensemble de la profession.

On mesure aujourd'hui ce que l'enseignant peut faire de plus, pour le même salaire. Mais les statistiques de ce à quoi les enseignants ont déjà renoncé devraient également être enregistrées avant qu'on demande à l'enseignant d'aujourd'hui d'effectuer davantage d'heures, davantage de travail, davantage de trajets, toujours pour un salaire qui régresse, d'autant plus si on cherche à éluder les remboursements. Actuellement, les remboursements de jurys ou les corrections de copies ont repris un retard considérable, tous les collègues peuvent se rendre compte de cet état de fait. Combien d'économies vont encore être faites au prix de nos conditions de travail et des entames faites à notre budget? S'agit-il « seulement » de la situation d'une partie des enseignants? Les collègues forcés ou non d'accepter des heures supplémentaires ne se rendent-ils pas compte, outre le confort que cela peut leur occasionner sur un plan personnel, du piège que cela constitue pour le statut collectif?

Les frais de déplacements constituent une économie considérable et les difficultés à obtenir leur remboursement signale de plus en plus clairement cette logique d'économie au mépris du temps consacré et au mépris du travail effectué, mais ce n'est qu'un élément vers une modification de nos statuts qui arrivera bien vite si chacun ne regarde que sa situation personnelle.

« Les bons comptes font les bons amis », dit le proverbe, alors certainement on peut dire aussi que l'esprit de corps de notre métier retrouvera de la vigueur si chacun réalise que si en temps de crise il est évidemment difficile de ne pas regarder de près son porte-monnaie, qu'au moins chacun se soucie à nouveau de son voisin, de ses difficultés, et de celles de l'ensemble des collègues.

Bientôt, notre institution va chercher à réformer notre statut au grand jour, nous voyons toutes ces démarches amorcées: l'enseignant du secondaire interviendra peut-être dans le primaire et inversement, et puisqu'il peut effectuer jusqu'à quatre heures supplémentaires par semaine, elles risquent de devenir statutaires si nous ne réalisons pas, ensemble, qu'il est grand temps de résister à ces logiques économiques qui nous divisent. La situation des frais de déplacements est un symptôme parmi d'autres, mais il creuse un écart de salaire entre les collègues qui devient insupportable au vu de ces autres pressions économiques et ce qu'ils soient TZR ou en poste fixe. Seule une réaction collective contre ces pressions peut permettre un retour à de meilleures conditions de travail pour tous.

Véronique Dadou

Pour l'ouverture de négociations salariales avec la revalorisation du point d'indice, un salaire minimum à 1600€ net, la reconstruction des grilles indiciaires, la revalorisation salariale des filières féminisées, l'intégration des indemnités sous forme de points d'indice.

FSU FR
Fédération Syndicale Unitaire

Signez la pétition FSU

Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime !